

**GAREZCHA HOLDING**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 129 rue Jules Guesde**  
**Résidence Monte Cristo - Bâtiment A**  
**Appartement 59**  
**33270 FLOIRAC**  
**812 849 586 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-trois juillet,  
A 11 heures,

Monsieur Charles GAREZ, demeurant 12 rue Marcel Pagnol 47520 LE PASSAGE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la  
Société GAREZCHA HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 129 rue Jules Guesde - Résidence Monte Cristo - Bâtiment A - Appartement 59, 33270 FLOIRAC au 12 rue Marcel Pagnol 47520 LE PASSAGE à compter du 1er mai 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL**

*« Le siège social est fixé : 12 rue Marcel Pagnol 47520 LE PASSAGE. »*

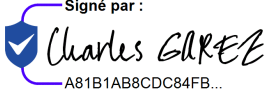
Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique**  
**Charles GAREZ**

Signé par :  
  
A81B1AB8CDC84FB...